

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Delphine GONFROY, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Thierry GOUIN (excusé), Stanislas KOPEC (excusé).

M. Jean-Michel BARON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 13/12/2018

Date affichage : 19/12/2018

Emploi de crédits de dépenses imprévues (Délibération n° 2018-12-18-01)

Vu les articles L. 2322-1 et L. 2322-2 du CGCT,

Vu le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu le certificat administratif en date du 07 Décembre 2018 relatif à un emploi de crédits de dépenses imprévues,

Vu les salaires et indemnités à verser pour le mois de décembre 2018,

Attendu qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits pour couvrir les dépenses d'indemnités des élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend note de l'emploi de crédits en dépenses imprévues et valide la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

C/ 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : - 900,00 €

C/ 6531 Indemnités élus : + 900,00 €

Compétence « eau potable » – Désignation de délégués au SDeau50 (Délibération n° 2018-12-18-02)

Vu la décision du SMAEP de la Baie et du Bocage en date du 11 mai 2016 de transférer sa compétence « eau potable » au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité de la compétence « eau potable » exercées par le SMAEP de la Baie et du Bocage au SDeau50,

Considérant que le SMAEP de la Baie et du Bocage est, depuis le 31 décembre 2016, membre du

Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Baie Bocage au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,

Considérant que le SMAEP de la Baie et du Bocage est dissout au 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'à la date de dissolution du SMAEP de la Baie et du Bocage, la Commune de PONTAUBAULT actuellement membre du SMAEP de la Baie et du Bocage devient membre du CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50,

Considérant que la Commune de PONTAUBAULT doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50,

Après vote, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Délégué titulaire : M. Gérard GAUTIER
 - Délégué suppléant : Mme Monique LAURENT
- pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDeau50.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.